



**unesco**

Convention du  
patrimoine mondial

**46 COM**

**WHC/24/46.COM/5C**

Paris, le 7 juin 2024

Original : anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Quarante-sixième session  
New Delhi, Inde  
21-31 juillet 2024**

**Point 5C de l'ordre du jour provisoire :**

**Mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique**

**RÉSUMÉ**

Dans le cadre du suivi de la décision **45 COM 5C** (Riyad, 2023), ce document présente un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique et est structuré de la manière suivante :

Partie I – Contexte

Partie II - Synergies dans la mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique avec les plans d'action régionaux adoptés pour l'Afrique et les États arabes

Partie III - Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique

Des informations complémentaires sur la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique et le troisième cycle du Plan d'action régional sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://whc.unesco.org/fr/afrique/>

**Projet de décision : 46 COM 5C, voir point IV.**

## I. CONTEXTE

1. L'établissement de la Priorité Afrique illustre l'engagement de la communauté internationale, et de l'UNESCO en particulier, à accompagner et soutenir l'Afrique dans son développement. Depuis 1989, à sa vingt-cinquième Conférence générale (25 C/5), plusieurs cadres politiques et institutionnels ont été créés en appui à la Priorité Afrique, aboutissant dans sa formalisation à constituer l'une des deux priorités globales de l'Organisation.
2. La première stratégie opérationnelle pour la Priorité Afrique (2014-2021) a identifié les principaux domaines prioritaires pour l'Afrique et les enjeux de sa mise en œuvre. Avec pour cibles la jeunesse et l'égalité des genres, cette Stratégie se divisait en six programmes phares. Parmi ceux-ci, le Programme phare 5 proposait une contribution pour « *mettre le pouvoir de la culture au service du développement durable et de la paix dans un contexte d'intégration régionale* ».
3. Lors de la 42<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (Manama, 2018), et à la demande des États parties africains, le Comité a inscrit pour la première fois à son ordre du jour (voir décision **42 COM 17**) la présentation d'un rapport sur la Priorité Afrique, le développement durable et le patrimoine mondial. Ce rapport, rédigé par le Secrétariat, a été présenté au Comité lors de sa 43<sup>e</sup> session (Bakou, 2019) et la décision **43 COM 5D** a été adoptée. Par sa décision **44 COM 5C**, le Comité a en outre demandé au Secrétariat de présenter, lors de sa 46<sup>e</sup> session (New Delhi, 2024), un rapport d'avancement sur la Priorité Afrique, le développement durable et le patrimoine mondial, conformément à la Stratégie à moyen terme 2022-2029 et au Programme et budget pour 2022-2025.
4. En outre, par sa décision **45 COM 5C**, le Comité du patrimoine mondial a demandé au Secrétariat de préparer un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique, conformément à la Stratégie à moyen terme 2022-2029 et au Programme et budget pour 2022-2025, pour examen par le Comité lors de sa 46<sup>e</sup> session.

### **Programme phare 3 : Promouvoir le patrimoine culturel et le développement des capacités**

5. Répondant aux demandes des États membres africains pour sa poursuite, une nouvelle Stratégie opérationnelle pour la Priorité Afrique 2022-2029, comprenant cinq programmes phares, a été présentée au Conseil exécutif de l'UNESCO lors de sa 212<sup>e</sup> session ([212 EX/Décision 5.III.B](#)) en 2021. Avec « le défi de la renaissance culturelle » parmi les thèmes clés, ce document soulignait le rôle attendu de l'UNESCO, à savoir : apporter « des réponses appropriées aux problématiques liées à la promotion et à la préservation du patrimoine culturel africain, ainsi qu'à la prévention du trafic illicite des biens culturels et à leur restitution ».
6. En novembre 2021, le projet de Stratégie opérationnelle pour la Priorité Afrique ([41 C/56 Rev.](#)) a été présenté et adopté lors de la 41<sup>e</sup> session de la Conférence générale, à la suite de la 212 EX/Décision 5.III.B du Conseil exécutif. La Stratégie opérationnelle (2022-2029) comporte cinq programmes phares, et le programme phare 3 (Promouvoir le patrimoine culturel et le développement des capacités) a deux objectifs principaux :
  - a) Objectif principal 1 : Soutenir les États membres africains dans le renforcement des capacités concernant le patrimoine mondial, en particulier aux fins des propositions d'inscription et du retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril ;

- b) Objectif principal 2 : Soutenir les États membres africains dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, pour faciliter leur retour et leur restitution, et dans la préservation et la promotion des musées
7. Pour faire suite à l'adoption de la Stratégie opérationnelle pour la Priorité Afrique (2022-2029) et de ses produits clés par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 41<sup>e</sup> session en 2021, l'UNESCO a mis en place un groupe de travail interne. Ce groupe, en collaboration avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), a été chargé d'élaborer une stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique. Cette stratégie vise à éclairer la mise en œuvre de l'Objectif principal 1 de la Stratégie opérationnelle, dans le cadre du Programme phare 3 : Promouvoir le patrimoine culturel et le développement des capacités. Élaboré après des consultations avec une multitude de participants, parmi lesquels des représentants de la société civile, des jeunes, des femmes, des populations locales et autochtones, des ambassadeurs de la région Afrique, des Commissions nationales pour l'UNESCO, des points focaux nationaux du patrimoine mondial, des gestionnaires de sites, des experts, les Organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial et de nombreux partenaires sur le terrain, le rapport sur les résultats du groupe de travail a été présenté pour examen au Comité du patrimoine mondial lors de sa 45<sup>e</sup> session élargie (Riyad, 2023) et a été approuvé par la décision **45 COM 5C**. La stratégie adoptée peut être consultée à l'adresse suivante : <https://whc.unesco.org/archive/2023/whc23-45com-5C-fr.pdf>

## II. SYNERGIES DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE POUR LE PATRIMOINE MONDIAL EN AFRIQUE AVEC LES PLANS D'ACTION RÉGIONAUX ADOPTÉS POUR L'AFRIQUE ET LES ÉTATS ARABES

8. La Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique est alignée sur les Plans d'action régionaux adoptés pour l'Afrique et les États arabes, à l'issue du troisième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques, et a été approuvée par le Comité du patrimoine mondial par les décisions **44 COM 10B** et **44 COM 10A** (Fuzhou/en ligne, 2021) respectivement. Elle soutient la mise en œuvre de la Politique de 2015 pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial, et de la Recommandation de 2011 de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique. En outre, elle vise à répondre à l'ODD 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, et en particulier à la cible 11.4, « Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial », ainsi qu'à l'ODD 5 - Égalité des genres, à l'ODD 8 - Travail décent et croissance économique, et à l'ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs.
9. Les deux Plans d'action susmentionnés fournissent chacun un cadre qui oriente les objectifs stratégiques et les cibles des États parties, des partenaires et des parties prenantes en Afrique dans la mise en œuvre de la Convention de 1972. Par conséquent, le Comité a demandé non seulement le suivi de la mise en œuvre dans la région concernée, mais aussi la préparation d'un rapport d'évaluation à mi-parcours, qui sera examiné après trois ans pour chaque Plan.
10. Une enquête d'évaluation à mi-parcours a été menée pour la région Afrique durant la période de janvier à février 2024. Les résultats de l'enquête ont été présentés aux points focaux nationaux lors d'un atelier organisé au Cap, grâce au généreux soutien financier du gouvernement sud-africain. Cet important atelier, co-organisé par l'UNESCO en étroite collaboration avec le FPMA, a rassemblé 66 participants, parmi lesquels environ 40 points focaux nationaux du patrimoine mondial africain, des représentants de l'ICOMOS, de l'ICCROM et de l'UICN, des experts du patrimoine mondial, ainsi que des professionnels africains. L'atelier a également invité des partenaires importants tels que

l'Union africaine, les communautés économiques en Afrique (CER), à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), et la Commission économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), ainsi que l'Organisation mondiale islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO). Il a constitué une étape cruciale dans la collecte d'informations sur la mise en œuvre du Plan d'action régional pour l'Afrique 2021-2027 et a confirmé la pertinence continue des objectifs et des actions du Plan, qui répondent toujours aux besoins de l'Afrique en matière de patrimoine et de conservation.

11. Les participants ont décidé de renforcer la synergie entre la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique et le plan d'action régional. En conclusion de l'atelier, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a été invité à poursuivre son soutien aux États parties dans l'intégration des objectifs et des cibles des deux cadres dans leurs stratégies nationales, sous-régionales et régionales en matière de patrimoine, en mettant l'accent particulièrement sur trois domaines : les propositions d'inscription (évaluation préliminaire), le retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril et le renforcement des capacités.

### **III. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE POUR LE PATRIMOINE MONDIAL EN AFRIQUE**

#### **A. Situation actuelle des propositions d'inscription et du renforcement des capacités en Afrique**

12. Aujourd'hui, le continent africain compte 145 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, dont 103 en Afrique subsaharienne. Plus important encore, la région Afrique compte encore 11 États parties qui n'ont aucun site inscrit sur la Liste, à savoir : le Burundi, les Comores, Djibouti, la Guinée équatoriale, l'Eswatini, la Guinée-Bissau, le Liberia, Sao Tomé-et-Principe, la Sierra Leone, la Somalie et le Sud-Soudan. Pour pallier ce manque de représentation, le Secrétariat continue de soutenir les États parties qui n'ont pas de biens inscrits au patrimoine mondial en formant leurs experts locaux et en leur fournissant une assistance technique pour l'élaboration de listes indicatives et la préparation de dossiers de proposition d'inscription. De septembre 2023 à juin 2024, le Secrétariat a soutenu les activités suivantes en matière de propositions d'inscription et de renforcement des capacités :
  - a) Dans le cadre du programme financé par le Sultanat d'Oman, le Secrétariat a contribué à l'élaboration de la première Liste indicative de la Somalie. En mars 2024, la Somalie a officiellement soumis sa première liste indicative à la suite d'un examen technique du Centre et des Organisations consultatives ;
  - b) Dans le cadre du Fonds-en-dépôt du gouvernement japonais, le Secrétariat a continué à soutenir le développement des capacités de 10 pays n'ayant pas de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour l'élaboration de leurs dossiers de propositions d'inscription. Deux pays, la Guinée Bissau et la Sierra Leone, ont soumis leur premier dossier de proposition d'inscription au Centre du patrimoine mondial en janvier 2024 pour une inscription possible par le Comité du patrimoine mondial en 2025 ;
  - c) Dans le cadre du projet multisectoriel « Créer un écosystème du patrimoine durable pour le développement socio-économique en Afrique », mis en œuvre grâce au généreux soutien financier du Royaume d'Arabie Saoudite, le Secrétariat a lancé une série de projets pilotes pour développer les capacités dans trois domaines clés (i) améliorer la représentativité sur la Liste du patrimoine mondial

et la durabilité du patrimoine africain en renforçant les capacités des institutions gouvernementales, des experts et des communautés, en particulier les femmes et les jeunes, (ii) utiliser les bonnes pratiques de conservation pour promouvoir le développement socio-économique et améliorer les moyens de subsistance des communautés locales vivant à l'intérieur et à proximité des sites du patrimoine mondial, en mettant un accent particulier sur les femmes et les jeunes ; (iii) développer et renforcer l'utilisation de technologies innovantes pour sauvegarder le patrimoine.

L'objectif principal de ce projet est de favoriser la création d'emplois pour les jeunes et d'améliorer les moyens de subsistance des communautés, tout en contribuant au développement socio-économique de l'Afrique en soutenant les industries culturelles et créatives liées au patrimoine. Il vise également à promouvoir les synergies entre les Conventions culturelles de l'UNESCO, à créer un écosystème durable du patrimoine en Afrique et à promouvoir la cohésion sociale et la paix, permettant ainsi aux communautés locales de jouir et de bénéficier de leur patrimoine mondial dans 11 États parties : les Comores, Djibouti, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Ghana, la Guinée Bissau, la Mauritanie, la Namibie, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie et la République-Unie de Tanzanie ;

- d) Grâce au soutien financier de la Norvège, de la France et du Japon, le Secrétariat va lancer la troisième phase du programme de mentorat en juin 2024. Cette phase va engager 20 mentorés supplémentaires (10 femmes et 10 hommes), atteignant ainsi plus tôt que prévu l'objectif de 2025 et portant le nombre total d'experts mentorés à 60 (30 femmes et 30 hommes).
- e) En outre, grâce au soutien financier du gouvernement australien au titre de l'aide publique au développement (APD), le Secrétariat aidera les États parties africains, en particulier les 11 pays non représentés, ainsi que les pays actuellement sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial, à former des professionnels locaux du patrimoine à la préparation des dossiers de proposition d'inscription dans le cadre du programme de mentorat ;
- f) Ces initiatives de renforcement des capacités permettent au Centre du patrimoine mondial d'impliquer de plus en plus les experts africains, en particulier ceux qui participent au programme de mentorat, en les intégrant à des missions, en les impliquant dans l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription, et en les formant à des évaluations telles que les évaluations d'impact sur le patrimoine (EIP), entre autres.
- g) En étroite collaboration avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), le FPMA et les Organisations consultatives, le Centre du patrimoine mondial a également soutenu les États parties africains en organisant des formations sur les propositions d'inscription et le retrait de sites de la Liste du patrimoine mondial en péril. En avril 2024, un atelier axé sur l'élaboration de mesures correctives pour le retrait de sites de la Liste du patrimoine mondial en péril en Afrique de l'Est a été organisé à Nairobi, au Kenya. Par ailleurs, une session de formation spéciale sur l'évaluation préliminaire destinée aux experts locaux des États africains et arabes a été organisée en mai 2024 à Manama, au Bahreïn.

## **B. Initiatives pour la mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique**

13. Depuis l'adoption de la Stratégie, le Secrétariat, en étroite collaboration avec le FPMA et l'ARC-WH, ainsi que les Organisations consultatives et des partenaires tels que

l'École de patrimoine africain (EPA), a organisé plusieurs activités visant à mettre en œuvre la stratégie. Ainsi, sept activités clés à fort impact peuvent être mises en avant :

- a) Du 18 au 20 décembre 2023, le Secrétariat a organisé une formation pour 26 autorités nationales, des autorités de gestion, une délégation permanente auprès de l'UNESCO, une Commission nationale pour l'UNESCO, un institut de recherche, des universités et des experts locaux de Côte d'Ivoire et de Guinée afin d'élaborer un plan d'action chiffré pour les mesures correctives permettant d'atteindre l'état de conservation souhaité pour le retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) pour le bien transfrontalier de la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba. Cette initiative fait suite à la demande formulée par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 45<sup>e</sup> session élargie (Riyad, 2023) d'affiner et de mettre en œuvre le DSOCR en collaboration avec des experts internationaux et des partenaires de développement (voir la décision **45 COM 7A.4**) ;
- b) Suite à la formation sur le DSOCR en 2022 en République démocratique du Congo pour les États parties d'Afrique centrale et en 2023 au Sénégal pour les États parties d'Afrique de l'Ouest, le Secrétariat a organisé une formation similaire pour les pays d'Afrique de l'Est au Kenya en avril 2024. Grâce au soutien généreux du gouvernement norvégien, 44 participants ont participé à un atelier visant à former des experts et des professionnels locaux du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et de Madagascar à l'élaboration de leur DSOCR et de plans d'action chiffrés, les aidant ainsi à avancer vers le retrait de leurs biens de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- c) Du 13 au 20 novembre 2023, le Secrétariat, l'ICOMOS, l'ICCROM et l'État partie de Maurice ont organisé une formation sur l'évaluation d'impact sur le patrimoine (EIP). Pas moins de 30 experts et praticiens du patrimoine, notamment des experts de la région de l'Afrique de l'Est (la Ville de pierre de Zanzibar (République-Unie de Tanzanie), les Tombes des rois du Buganda à Kasubi (Ouganda), la vieille ville de Lamu (Kenya), Fasil Ghebi, à Gondar (Éthiopie) et Asmara : une ville africaine moderniste (Érythrée)) ont participé à la formation. L'objectif de l'atelier était de former des experts locaux sur le nouveau Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial, afin de faciliter une meilleure gestion des projets de développement dans les zones urbaines, tant à l'intérieur qu'aux alentours des sites du patrimoine mondial ;
- d) Du 15 au 17 mai 2024, en étroite collaboration avec l'ARC-WH et le FPMA, le Secrétariat a organisé une formation pour les experts, en mettant particulièrement l'accent sur les mentorés, portant sur l'élaboration d'évaluations préliminaires. Ces évaluations deviendront un processus documentaire obligatoire pour tous les sites susceptibles d'être proposés à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial à partir de 2027. La formation vise à renforcer les capacités des États parties africains pour la préparation des dossiers requis pour les évaluations préliminaires et le lancement de leurs dossiers de proposition d'inscription. Cette initiative vise à accroître le nombre d'experts locaux impliqués dans les évaluations préliminaires et la conservation des sites du patrimoine mondial en Afrique. ;
- e) En mars 2024, le Secrétariat a organisé une formation visant à soutenir quinze femmes issues des associations de femmes des villages voisins du Parc national des oiseaux du Djoudj (Sénégal). Cette initiative consistait à les accompagner dans le développement de leur entrepreneuriat en leur fournissant un ensemble d'équipements pour améliorer leurs conditions de travail, notamment en facilitant la transformation du typha en nattes. L'équipement génère des ressources économiques pour les communautés tout en contribuant à réduire la prolifération

de cette espèce envahissante à l'intérieur du bien du patrimoine mondial. Grâce à des contributions généreuses de la Norvège, cette formation représente un modèle exemplaire de bonne pratique de conservation, bénéficiant au bien-être social et économique des communautés environnantes du site du patrimoine mondial.

- f) Un soutien précieux à la réalisation des objectifs de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique est apporté par l'Union africaine, par l'intermédiaire de S.E. Jose Maria Pereira Neves, Président de la République du Cabo Verde, en sa qualité de Champion de l'Union africaine pour la préservation du patrimoine naturel et culturel, en promouvant le patrimoine et l'éducation en particulier parmi les jeunes du continent, notamment à l'occasion de la Journée africaine du patrimoine mondial célébrée le 5 mai 2024, en étroite collaboration avec le FPMA.

### **C. Les défis de la mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique et la voie à suivre**

14. Les principaux acteurs et bénéficiaires de la Stratégie sont les États parties africains. En adoptant une approche ascendante, une attention particulière est accordée aux communautés locales et aux peuples autochtones, notamment les jeunes et les femmes. En outre, la société civile, les experts locaux, les professionnels du patrimoine, les universités et les établissements d'enseignement supérieur sont reconnus à la fois comme bénéficiaires et comme partenaires. Dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action régional pour l'Afrique (2021-2027), la communication pour mobiliser et atteindre les bénéficiaires demeure un défi, ce qui restreint l'impact des activités. Dès lors, l'accent sera placé sur l'utilisation des nouvelles technologies, la création de bases de données ainsi que l'élaboration et la diffusion d'outils de communication sur le patrimoine mondial aux niveaux régional et sous-régional. Ces efforts seront complétés par un suivi adéquat, entre autres.

## **IV. PROJET DE DÉCISION**

### **Projet de décision : 46 COM 5C**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

- 1. Ayant examiné le document WHC/24/46.COM/5C,*
- 2. Rappelant les décisions **44 COM 5C**, **44 COM 10A**, **44 COM 10B** et **45 COM 5C** adoptées lors de ses 44<sup>e</sup> (Fuzhou/en ligne, 2021) et 45<sup>e</sup> (Riyad, 2023) sessions élargies,*
- 3. Note avec satisfaction les efforts continus des États membres pour soutenir la conservation et la gestion efficaces et durables de la biodiversité unique et du riche patrimoine culturel de l'Afrique qui doivent être transmis aux générations futures, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;*
- 4. Exprime sa reconnaissance pour les activités menées à bien par l'UNESCO, les Organisations consultatives, le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) et d'autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique ;*
- 5. Encourage fortement les États parties africains à intégrer la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique dans leurs stratégies nationales, sous-régionales et régionales en*

matière de patrimoine, et demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives, le FPMA et l'ARC-WH, et avec le soutien de tous les partenaires, de soutenir les États parties africains dans sa mise en œuvre ;

6. Remercie les gouvernements de l'Australie, de la Chine, de la Flandre (Royaume de Belgique), de la France, du Japon, du Royaume d'Arabie Saoudite, du Royaume des Pays-Bas, de la Norvège et du Sultanat d'Oman pour leur soutien financier à la mise en œuvre d'activités qui contribuent à atteindre les objectifs de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique et encourage les autres États parties à contribuer financièrement à sa mise en œuvre ;
7. Invite l'ensemble de la communauté internationale, notamment le Groupe des Amis de la Priorité Afrique ainsi que les partenaires régionaux et les communautés économiques en Afrique, afin de soutenir les États parties africains dans la mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique et du Programme phare 3, et d'atteindre ses objectifs, notamment :
  - a) aider 11 États parties africains non encore représentés sur la Liste du patrimoine mondial à élaborer une proposition d'inscription,
  - b) fournir un soutien aux États parties ayant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril afin de mettre en œuvre leurs plans d'action chiffrés et atteindre l'état de conservation souhaité pour leur retrait de cette Liste (DSOCR),
  - c) impliquer de plus en plus les experts du patrimoine africain mentorés via le programme de mentorat afin de renforcer leur rôle et leur implication dans les processus du patrimoine mondial en Afrique et dans d'autres régions,
  - d) soutenir le réseau panafricain des gestionnaires de sites afin de renforcer les liens entre les autorités de gestion et les communautés, afin de promouvoir une conservation durable, une gestion efficace et l'entrepreneuriat,
  - e) développer des projets axés sur l'entrepreneuriat et l'adoption de technologies nouvelles et innovantes.
8. Demande au Centre du patrimoine mondial de suivre la mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique et de préparer un rapport d'avancement à cette fin, conformément à la Stratégie à moyen terme 2022-2029 et au Programme et budget pour 2022-2025, pour examen par le Comité à sa 47<sup>e</sup> session.